

SOLIDAIRES



AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, l'ONU a négocié une interdiction des armes nucléaires, qu'elle a adoptée l'été dernier. La Suisse s'est toujours abstenue de voter en faveur du lancement de négociations, mais elle a finalement approuvé le traité de non-prolifération. Elle n'a cependant toujours pas signé ce texte à ce jour.

Valse- hésitation atomique en Suisse



Angelo Barrile,
conseiller national
(ZH)

Les vérités absolues sont rares en politique. Tel est l'un des premiers enseignements de mes débuts de politicien militant. Les décisions sont fondées sur des décisions, des résolutions et des consultations antérieures qui doivent également être prises en compte. Souvent, mes réponses commencent par «Oui, mais...» ou «Non, mais...», et mes déclarations doivent intégrer plusieurs points de vue. Il en va autrement des votations: dans le cadre de celles-ci, il n'est en effet possible de répondre que «oui» ou «non», alors que les négociations relatives au projet ont chaque fois déjà eu lieu à un stade antérieur.

La Suisse s'abstient de voter en faveur de négociations, ...

Rares sont les décisions pour lesquelles il n'est pas nécessaire de peser le pour et le contre. Toutefois, je peux répondre à la question «Êtes-vous favorable à un traité mondial visant à interdire

les armes nucléaires?» par un oui inconditionnel. Notre pays n'est pas en mesure de le faire... Récapitulatif: l'Assemblée générale des Nations unies a voté le 27 octobre 2016 sur une résolution visant à lancer des négociations sur l'interdiction des armes nucléaires. Incroyable, mais vrai: la Suisse s'est abstenue.

C'est pourquoi, peu de temps après, j'ai présenté au Conseil national une motion demandant au Conseil fédéral de «prendre une part active aux négociations à venir sur une interdiction des armes nucléaires en vertu du droit international en concentrant notamment ses efforts sur les conséquences humanitaires d'une utilisation éventuelle de ces armes, et de se mobiliser de façon soutenue en faveur d'une participation du plus grand nombre d'États possible au processus de négociation».

Dans son avis, le Conseil fédéral justifie son abstention comme

suit: «Dans le même temps, le Conseil fédéral considère le bénéfice et les risques d'une interdiction des armes nucléaires de manière différenciée et dans le cadre global de la politique de sécurité actuelle. Les armes nucléaires continuent de jouer un rôle considérable dans les doctrines sécuritaires de nombreux pays, raison pour laquelle un grand nombre de ces États resteront probablement à l'écart du processus de négociation.»

Pour moi, cela ressemble aux paroles des «ronchonners» des votations qui disent que leur voix ne changera de toute façon rien au résultat. Voilà une justification très bancale de la part de notre gouvernement. La majorité des Nations unies a voté en faveur de la résolution. Mais la Suisse, en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève? Abstention. Est-ce cela, la neutralité vécue?

... elle finit par approuver le traité de non-prolifération, ...

Malgré tout cela, grâce à la forte pression de l'opinion publique, à l'implication des ONG et à ma motion, la Suisse a encore participé activement aux négociations et a finalement approuvé le projet de traité de non-prolifération nucléaire. Tout juste 72 ans après la première utilisation des armes nucléaires, pendant la guerre. Ce traité interdit la mise au point, la production, les essais, l'acquisition, le stockage, le transport, le stationnement et l'emploi des armes nucléaires et la menace qu'elles représentent. À ce jour, nous n'avons connu que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970, qui stipulait l'interdiction de la prolifération et l'obligation d'éliminer les armes nucléaires, ainsi que le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Et, pour faire écho à la contra-

diction qui veut que nous soyons favorables au traité alors même que nous nous sommes abstenus à l'heure de voter sur le lancement des négociations, ma motion se termine elle aussi par une contradiction: étant donné que le Conseil fédéral et la majorité du Conseil national ont considéré que la demande de ma motion était satisfaite et que les négociations se sont bien déroulées, j'ai retiré mon intervention au cours de l'été. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

... mais elle ne considère pas la signature comme opportune

Lors de la dernière session d'automne, ma collègue de groupe Claudia Friedl a demandé quand la Suisse signerait le traité en question et le présenterait au Parlement pour approbation.

La réponse laisse songeur: le Conseil fédéral estime que la signature du traité n'est pas opportune pour le moment. Je n'en

croyais ni mes yeux ni mes oreilles! La raison à cela: «Nous allons tout d'abord procéder à une analyse interdépartementale du traité et de ses effets.» Je suis curieux de voir sur quelles découvertes explosives cette analyse va déboucher. Quand le Conseil fédéral mettra-t-il fin à cette valse-hésitation atomique?

Il y a malgré tout quelque chose de positif à rapporter sur ce thème: le prix Nobel de la paix 2017 a été décerné à l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), une action mondiale lancée en faveur de l'interdiction et de l'abolition des armes nucléaires et qui vise une interdiction internationale. Ce signal clair devrait également faire réagir notre Conseil fédéral: la Suisse doit être conséquente et enfin signer le traité d'interdiction des armes nucléaires qu'elle a adopté! Nous continuerons de lutter tant que cela ne sera pas devenu réalité.

La Suisse soutient un média de service public fort



Manuel Tornare, conseiller national (GE)

Avec près de 72 % de NON à l'initiative «No Billag», l'ampleur du résultat de ce dimanche était pour le moins réconfortante. Nous pouvons en être fiers. Non seulement pour le résultat en soi, mais également sur la manière. En effet, durant des mois, le Suisse a débattu de ses médias et de leurs fonctions. Il en résulte une

claire reconnaissance du quatrième pouvoir. Mais la SSR a également fait des annonces pour le moins surprenantes dimanche dernier. Elle a ainsi tenté d'essayer les voies du futur et, si certaines mesures sont à saluer, d'autres sont en revanche plus inquiétantes.

Le 4 mars, j'étais prêt à discuter, dans une approche critique, de l'avenir et du fonctionnement de la SSR, même en cas de rejet massif de No Billag. La SSR n'a pas fait tout juste depuis l'acceptation en votation populaire de la nouvelle loi sur la radio et télévision (LRTV), en juin 2015.

Une nouvelle stratégie pour la SSR

Depuis le dimanche de votation, il est clair que la SSR ne fera pas de publicité ciblée («*Targeted Advertising*»), bien qu'elle y soit autorisée. Cette nouvelle a été annoncée par le directeur de la SSR, Gilles Marchand, immédiatement après la publication du résultat de la votation. Il a également annoncé les grandes lignes des futures réformes et de la stratégie de la SSR pour les cinq ans à venir. La SSR renonce non seulement à la publicité ciblée, mais également aux interruptions publicitaires lors de la projection de films; il en va de même pour la publicité en ligne. Elle souhaite développer l'offre de contenus numériques, afin de toucher davantage les jeunes. Selon le directeur, l'offre numérique se basera sur une plateforme en ligne avec des contenus audiovisuels. Les textes en ligne, sans lien direct avec des contenus audiovisuels, disparaîtront. De plus, la SSR souhaite collaborer encore plus étroitement avec les chaînes de télévision et les radios privées. Elles auront à l'avenir accès aux archives de la SSR.

La direction est la bonne

Le fait de se focaliser sur l'information est un point essentiel de cette nouvelle stratégie. 50 % des revenus de la redevance devraient à l'avenir être affectés à l'information. Il est tout à fait juste de se concentrer sur ce qui différencie la SSR, ce qui la caractérise, et non de courir dans des domaines où tous les médias sont déjà présents. Ainsi, il est par exemple essentiel de garantir, à l'avenir, une diffusion dans les quatre langues nationales.

D'autres mesures visant à améliorer l'efficacité de la SSR seront prises dans les domaines des infrastructures, de l'administration, de la production ou encore de la distribution. Au total, ce sont près de 100 millions de francs qui seront économisés. Attention toutefois, rationaliser les coûts, être plus efficace avec les deniers publics provenant des contribuables doit évidemment être salué. Mais le fait d'être à l'heure au rendez-vous avec le public de la SSR ne saurait justifier de prendre des mesures drastiques qui seraient menées aux dépens du personnel!





Nous n'avons pas besoin d'une interdiction constitutionnelle du port de la burqa pour une poignée de personnes concernées.

LES AUTEURS DE L'INITIATIVE ANTI-BURKA prétendent lutter en faveur de plus d'égalité. Le PS se bat pour la même cause, mais à bon escient : nous travaillons actuellement sur une contre-proposition à cette initiative qui favorise le développement des activités de la Confédération en matière de politique d'égalité, dans le pays et à l'étranger.

Lever le voile sur les auteurs de l'initiative



Nadine Masshardt, conseillère nationale (BE)

Voulons-nous simplement interdire la burqa ou faire un pas décisif en faveur de l'égalité des sexes ? Cette question se pose à la veille du débat sur l'initiative anti-burka qui aura lieu au Conseil national et au Conseil des États (puis, peu après, lors de la campagne de votation). Avec un contre-projet à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», nous voulons présenter des solutions au lieu de nous contenter de mener une discussion alibi.

Le double discours de l'UDC

Dans un premier temps, notre objectif est de lever le voile sur les auteurs de l'initiative anti-burka. Notre contre-proposition vise à

mettre au jour les véritables visées des initiants. À ce sujet, il faut savoir ceci : à la page 3 de l'argumentaire, on trouve le thème «Égalité». Cette initiative serait importante pour l'égalité des sexes, qui est un acquis de longue date des démocraties occidentales. «Détail» piquant : la coprésidence se compose de cinq hommes ; seules six femmes siègent au sein du comité, sur un total de 27 membres.

Mais, au fait : Messieurs Wobmann, Schliuer et Cie ont-ils déjà – ne serait-ce qu'un seul jour – défendu sérieusement la cause des femmes ? C'est tout le contraire qui est vrai : l'exemple le plus récent en est la consultation sur la Loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence. Dans ce cas, l'UDC s'oppose à ce que les victimes de violence domestique puissent être exonérées des frais de justice. D'autres exemples illustrent à quel point l'UDC fait preuve d'hypocrisie dans le dossier burka :

- Elle se bat contre une véritable égalité dans la vie professionnelle en rejetant tous les efforts visant à instaurer l'égalité salariale ;
- L'UDC s'oppose également aux directives relatives aux questions de genre dans les conseils d'administration et de direction des grandes entreprises ;
- La majorité des membres du groupe UDC a aussi rejeté l'idée que la violence sexuelle dans le contexte du mariage ou du partenariat puisse devenir un délit officiel ;
- L'UDC s'est également prononcée contre l'égalité des femmes dans le droit matrimonial.

Davantage d'égalité au lieu de l'interdiction de la burka ...

Une chose est claire : nous sommes contre la burka. Mais nous sommes également opposés à l'initiative anti-burka ! En tant que femme éclairée, socialiste, égalitaire et féministe, je ne peux que désapprouver le port

de la burqa – et *a fortiori* sous la contrainte ! L'initiative anti-burka ne renforce ni la sécurité ni l'égalité. Au contraire, elle porte sur un prétendu problème qui n'en est pas un en Suisse. Il n'est pas nécessaire d'ancrer l'interdiction du port de la burka dans la Constitution pour une poignée de femmes. Par ailleurs, de toute ma vie, j'ai vu des femmes couvertes d'une burka tout au plus trois fois. Ce n'était pas en ville de Berne, mais dans l'Oberland bernois. C'étaient des touristes.

Alors pourquoi, malgré tout, un contre-projet ? Après avoir mis en lumière le double langage des initiants, nous voulons, dans une deuxième étape, prendre ceux-ci au mot. S'ils proclament l'égalité à si haute voix, alors elle doit aussi être appliquée. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux le développement des activités de la Confédération en matière de politique d'égalité entre les femmes et les hommes, en Suisse et à l'étran-



DREAMSTIME

FOTOLIA



La Suisse a un certain retard à rattraper en matière d'égalité entre femmes et hommes, pas uniquement dans le domaine de la politique intérieure, mais également en politique extérieure!

**Constitution fédérale
de la Confédération suisse**

Compléter la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes aidera bien plus les femmes que de stériles discussions sur un morceau de tissu!

Initiative anti-burka

ger. L'élément central est ici l'article 8, alinéa 3 de la Constitution fédérale. Dans celui-ci, il s'agit de compléter ce qui a trait à l'égalité des sexes dans la société. Le nouvel article 8 stipulerait donc ceci : «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la société, de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

... en politique intérieure et étrangère

Qu'apporterait cet ajout? On pourrait mettre en œuvre la disposition constitutionnelle, par exemple, en renforçant la protection des victimes de violence familiale et de harcèlement au niveau juridique ou en allouant des subventions à l'instauration de l'égalité dans la société. Ou bien en inscrivant explicitement l'intégration des femmes migrantes

dans les programmes de subventions fédérales. Nous pourrions également renforcer la promotion de l'égalité dans le cadre de la politique étrangère en la mentionnant explicitement comme but à atteindre. L'amélioration de la situation des femmes, notamment, pourrait figurer au nombre des objectifs de la coopération au développement. Ce ne sont là que des idées.

Pourquoi ce début de réflexion? Sur le plan de l'égalité des sexes, la Suisse a un réel besoin de rattraper son retard, pour les Suissesses comme pour les migrantes. C'est pourquoi un contre-projet efficace nous aide beaucoup plus, nous les femmes, qu'une discussion alibi sur un document par lequel les initiants visent en réalité l'islam en tant que religion. Un tel «parti pris» ne fait qu'attiser la haine et renforcer les craintes généralisées. Faire de la politique de cette façon, c'est facile, mais ce n'est pas responsable. Contrairement

à l'UDC, nous assumons nos responsabilités et proposons une façon concrète de renforcer véritablement l'égalité entre les femmes et les hommes. Et, dans

le cadre d'une vaste campagne en faveur de l'égalité, cela pourra finalement aussi inclure une interdiction du port du voile intégral. Mais pas seulement...

Informations de première main

En leur proposant le magazine «Solidaires», le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les élu-e-es socialistes du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des objectifs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir «Solidaires» régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements, le PS Suisse

IMPRESSUM SOLIDAIRES – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons: compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication: PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne, tél. 031 329 69 69, fax 031 329 69 70, solidaire@pssuisse.ch. Rédaction: Andrea Bauer. Conception: Atelier Bläuer, Berne. Tirage: 50 000 exemplaires.



Renforcer la protection des données

BEAUCOUP D'ENTREPRISES s'installent dans notre pays parce qu'elles savent que la protection des données y est très bonne. Il s'agit de préserver cet atout, en révisant totalement la loi fédérale sur la protection des données (LPD), vieille de 25 ans. En effet, les récents développements technologiques et sociétaux ont engendré de nouvelles menaces pour la protection des données.



Valérie Piller Carrard, conseillère nationale (FR)

rique, ce qui passe par un standard de protection élevé reconnu au plan international. Cela est d'autant plus important que l'UE a récemment renforcé ses standards. Et si la Suisse ne s'y adapte pas, nos entreprises risquent de ne plus avoir le droit de traiter les données de ressortissants de l'UE.

La révision ne va pas assez loin

Les principales nouveautés de cette révision sont une transparence renforcée des traitements de données, ainsi que la maîtrise de leurs données par les personnes, dont les droits sont clarifiés. La nouvelle loi encourage l'autoréglementation et la prise de conscience des responsables du traitement de données. Elle renforce aussi le statut, les pouvoirs et les tâches du préposé fédéral à la protection des données, tout en renforçant également les sanctions pénales. En effet, actuellement, même les violations les plus graves de la protection des données ne sont pour ainsi dire pas sanctionnées!

Cette révision va dans le bon sens, mais pas assez loin! Le pou-

voir octroyé au préposé fédéral est insuffisant. Non seulement il devrait pouvoir sanctionner, mais ces sanctions doivent être crédibles. Le préposé devrait pouvoir prononcer des sanctions financières comme dans le système européen, qui prévoit des amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros (voire jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial). Notre nouvelle loi sur la protection des données est bien timide, puisqu'elle prévoit des amendes maximales de 250 000 francs, mais de seulement 50 000 francs lorsque la sanction vise une personne travaillant au sein d'une entreprise. Nos sanctions sont bien moins sévères que dans l'Union européenne et, de plus, la poursuite n'a lieu que sur plainte.

Les intérêts des utilisateurs d'abord

Les intérêts des utilisateurs doivent être mieux pris en compte, par rapport à ceux des entreprises. Je regrette notamment l'absence d'un droit à la portabilité des données, pour permettre à

la personne d'accéder et de récupérer ses données traitées dans un format standard, même après la faillite du fournisseur. Concernant les données de solvabilité, davantage de transparence est nécessaire, et il faut mieux cadrer l'utilisation de ce genre de données très sensibles et qui sont par ailleurs souvent récoltées avec peu de sérieux. Les droits de recours des personnes concernées n'ont qu'une efficacité restreinte, puisqu'ils sont rarement utilisés. Il est donc dommage de ne pas avoir prévu les moyens pour les personnes de faire valoir leurs droits lors d'actions collectives.

En tant qu'autorité indépendante, le préposé fédéral n'est pas soumis aux instructions d'autres parties de l'administration. Il est donc parfaitement à même d'assurer l'indépendance du processus et le respect des droits fondamentaux des personnes impliquées. Pour garantir l'uniformité de la procédure et une application correcte du droit de la protection des données, il faut donc renforcer ses pouvoirs. Nous nous battons en ce sens au parlement.

La loi fédérale sur la protection des données, désormais vieille de 25 ans, doit être adaptée aux progrès technologiques.

